



2022 - 180

Bras, le 29 Avril 2022

Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES  
Commune de BRAS  
83149

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation de la SARL SET MECALIGNE en date du 29 avril 2022,

**CONSIDERANT** qu'il est d'intérêt public de réglementer la circulation et le stationnement pour des travaux de pose de coffrets et passage de câble aérien pour raccordement électrique des feux de signalisation, sur l'ancien chemin du Val à Saint Maximin, devant être réalisés par la SARL SET MECALIGNE dossier n° DTDICT 2022042105144D, siégeant à TAVERNES (Var) Route de Barjols BP 17,

**ARRÊTE**

**Art. 1** : Le jeudi 05 mai 2022, un camion nacelle sera autorisé à stationner sur la voie d'accès à la déchetterie, la circulation sera perturbée lors du raccordement électrique par la SARL SET MECALIGNE.

**Art. 2** : Des panneaux de signalisation réglementaires seront apposés, pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

**Art. 3** : La SARL SET MECALIGNE sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de ces travaux.

**Art. 4** : Monsieur le Maire de la commune de BRAS,  
Les Agents de Police Municipale

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Art. 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Saint Maximin.

Le Maire,  
Franck PERO



République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité